



Editorial

Iban Garcia
Boursier communal

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nommé boursier communal de Penthaz le 1^{er} avril 2019, je ne suis pas un inconnu pour certains d'entre vous, car je travaille dans notre Commune depuis février 2014.

Le premier grand défi que j'ai affronté en qualité de boursier fut l'élaboration des comptes 2018. Après quelques mois de travail dur mais passionnant, je me réjouis de vous informer que lors de la dernière séance du Conseil communal, les comptes, présentant un bénéfice de 444.39 francs, ont été approuvés. Je tiens à remercier Mme Anne-Claude Studer, auxiliaire à la Bourse depuis février 2019, de son aide à réussir ce challenge.

Parmi les tâches que je réalise à la Bourse, celle qui me permet un

contact plus proche avec les citoyens est la gestion des inscriptions de la Cantine Midicroque. A ce sujet, je vous communique qu'à partir du mois d'août le site de la Cantine sera mis à jour pour mieux s'adapter aux besoins des parents.

Pour faire entendre une autre musique, je vais parler de moi-même. Espagnol d'origine, je me suis installé en Suisse en 2013, attiré par ses beaux paysages. Je suis un passionné de la montagne que ce soit pour profiter d'une balade tranquille ou pour participer à une course à pied. J'ai d'ailleurs eu l'opportunité de finir les courses les plus importantes de la région comme les 20 km de Lausanne, le Trail de la Vallée de Joux ou la montée du Nozon.

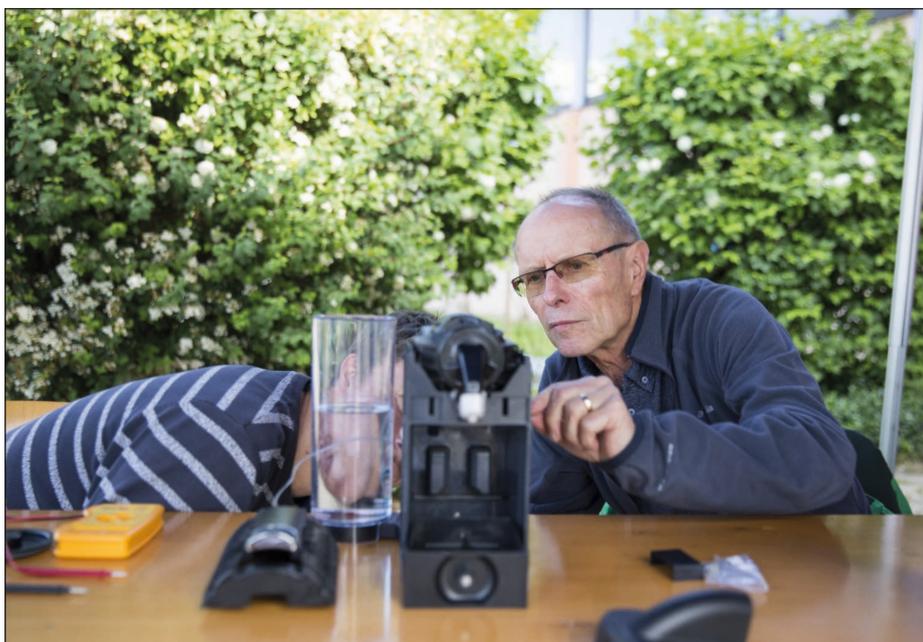
Pigeon voyageur, j'adore visiter de nouveaux pays pour découvrir leur

culture, admirer leurs monuments et paysages mais surtout pour goûter leur nourriture.

A toutes et tous, je vous souhaite un bel été et des bonnes vacances !

Photographie

Brigitte Besson, Repair café du 25 mai 2019



Dans ce numéro

COMMUNICATIONS - P. 2 À 9

Municipalité

Conseil communal

Communications générales

VIE LOCALE - P. 10 À 13

Un anniversaire exceptionnel

Accueil des jeunes citoyens

Vision : Brigitte Besson

CULTURE - P. 13

Bibliothèque intercommunale

ENVIRONNEMENT - P. 14

3^{èmes} Journées du Développement durable

INFORMATIONS - P. 15

Agenda

VENOGE FESTIVAL - P. 16

Communications de la Municipalité du 13 mai

Piéric Freiburghaus, syndic

Démolitions sur les parcelles sises à la route de la Gare 38 et 40

En prévision de l'implantation de 6 classes temporaires sur la parcelle n° 127 (ex-propriété Miéville) à la route de la Gare 38, la Municipalité a récemment mis à l'enquête publique la démolition de petites constructions sur les deux parcelles adjacentes, soit le kiosque, le bûcher (ou fumoir) et l'appentis appuyé à la façade nord de la ferme. Cela permettra de sécuriser les lieux et aussi d'organiser une aire d'accès piétonne en retrait de la chaussée.

Propriétaires des parcelles colloquées en zone industrielle à la route de Gollion

Une délégation municipale a récemment rencontré l'ensemble des propriétaires fonciers afin de les entendre sur leurs objectifs en matière de construction et le cas échéant les associer à l'établissement d'une procédure spécifique de Plan de quartier autour des bâtiments de FENACO, ex Grands Moulins.

Sécurité publique et contrôle du stationnement

Les collaborateurs au bénéfice d'un contrat d'engagement à l'heure, par ailleurs également employés de la société de surveillance EKML, interviennent depuis mi-mai pour le contrôle des véhicules en stationnement et en mouvement lorsqu'existe une interdiction générale de circuler.

Le syndic est également et personnellement intervenu aux abords du collège du Cheminet pour, si ce n'est pouvoir empêcher, du moins limiter tout stationnement illégal et dangereux.

Yves Jauner, municipal

ASiCoPe

Lors de l'assemblée du 21 mars 2019 du conseil intercommunal, les comptes 2018 ont été acceptés à la majorité.

Pour Penthalaz, le coût est de CHF 1'358'534.67.

M. Pierre Aubry a été nommé président du conseil intercommunal de l'ASiCoPe.

Il n'y a pas lieu de remplacer M. Aubry au sein

du conseil intercommunal de l'ASiCoPe. Entrée en fonction le 1^{er} juillet 2019.

ASiVenoge

Lors de l'assemblée du 21 mars 2019 du conseil intercommunal, les comptes 2018 ont été acceptés à la majorité.

Pour Penthalaz, le coût est de CHF 24'771.65.

SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du 9 avril 2019 du conseil intercommunal, les comptes 2018 ont été acceptés à la majorité.

Pour Penthalaz, le coût est de CHF 87'640.25. Le coût par habitant est de CHF 26.70.

M. Pierre-André Ischi a été assermenté comme délégué au conseil intercommunal en remplacement de M. Yvan Rochat. Il a également été nommé à la commission de gestion et finances.

ORPCI Gros-de-Vaud

Lors de l'assemblée du 8 mai 2019 du conseil intercommunal, les comptes 2018 ont été acceptés à la majorité.

Pour Penthalaz, le coût est de CHF 72'529.-. Le coût par habitant est de CHF 22.10.

M. Pierre-André Ischi a été assermenté comme délégué au conseil intercommunal en remplacement de M. Yvan Rochat.

Didier Chapuis, municipal

Affaires sociales

Suite à une réorganisation interne des dicastères au sein de la Commune du Mont sur Lausanne, M. Jaques Marchand, vice-président du comité directeur de l'ARASPE, n'est plus en charge des affaires sociales au sein de sa commune. De ce fait, le poste de vice-président était à repourvoir. Lors de sa dernière séance, les membres du comité directeur ont élu votre serviteur à cette fonction.

Communications de la Municipalité du 17 juin

Piéric Freiburghaus, syndic

Décharge de la Vernet sur le territoire de la Commune de Dailens

L'enquête publique portant sur :

- Le Plan d'affectation cantonal (PAC) n°342;
- La Construction d'une station d'épuration STEP ;
- La Réalisation de l'installation de stockage définitif ;
- ainsi que du rapport selon l'article 47 OAT et du rapport d'impact sur l'environnement ;

a eu lieu du 10 mai au 12 juin 2019. Se fondant sur les informations fournies, la Municipalité a pris acte que ces nouvelles installations ne mettront pas en péril la qualité de l'eau de notre commune. La distance entre la décharge elle-même et la nappe phréatique est de plus de 1,5 km. Celle de la zone de captage est supérieure.

Ne disposant pas des connaissances requises pour vérifier l'exactitude du contenu des documents précités, la Municipalité est contrainte de faire confiance au sérieux et à la probité des services cantonaux et des bureaux d'ingénieurs mandatés.

Exigences et conditions dans les procédures d'appels d'offres

La Municipalité a complété ses exigences et conditions dans les procédures d'appels d'offres et de contrats aux entreprises, précisément en relation avec l'intégrité sociale et fiscale : ceci comprend un engagement de la part des employeurs à respecter l'égalité entre hommes et femmes, et avec le respect des usages professionnels et des conditions de base relative à la protection des travailleurs, signature d'une convention collective ou d'un contrat type de travail : en vue de lutter contre le dumping salarial.

Démarche participative

Les projets liés aux impératifs en matière de bâtiments et d'équipements scolaires, notamment l'emprise des nouvelles constructions et les surfaces extérieures dédiées, tout comme les questions de mobilité, nécessitent des coordinations, vérifications, adaptations et évolutions du projet d'urbanisation du centre du territoire communal sur lequel les

réflexions ont principalement porté lors de trois journées d'ateliers.

La restitution publique doit en conséquence être reportée à l'automne 2019. Une large communication sera diffusée en temps opportun.

Yves Jauner, municipal

AJERCO

Lors de l'assemblée du 23 mai 2019 du conseil intercommunal, les comptes 2018 ont été acceptés à la majorité.

Le montant à charge des communes s'élève à CHF 2'197'924.14 pour l'accueil préscolaire et familial, soit CHF 91.04 par habitant alors qu'il avait été budgétisé pour CHF 2'614'880.00, soit CHF 108.31 par habitant.

Le projet du plan de développement 2020-2025 est en cours de réalisation. Il sera présenté lors de la prochaine assemblée de l'AJERCO. Ce plan tient compte de la mise en place d'accueil parascolaire dans l'îlot «La Venoge» pour les 1P-4P et 5P-6P. Selon la loi il est également prévu des places pour les 7P-8P.

Enfin une augmentation des places en préscolaire est également prévue dans l'ensemble du réseau.

ASIVenoge

Afin de diminuer les coûts de transport, il a été décidé de mettre en place l'horaire continu pour les 7P-8P. Une cantine est prévue pour le repas de midi. Provisoirement, la cantine sera mise en place dans la grande salle de la Maison de Ville de Penthaz.

Didier Chapuis, municipal

Piscine

Quelques précisions concernant l'incident du 29.05.2019.

Afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de poser un bac de rétention à l'intérieur du local où est entreposé l'eau de javel. Lors de ces travaux, il a fallu sortir la cuve en plastique contenant le produit. C'est lors de sa réinstallation que le chariot a buté sur le petit seuil à l'entrée du local et a déséquilibré le chargement. La cuve de 1200 litres, pleine au 2/3, a basculé sur le gérant qui s'est retrouvé les pieds pris sous la charge. Heureusement qu'il était équipé de souliers renforcés. Nous précisons que le liquide concerné était de l'eau de javel et non du chlore.

Cet événement a mis en évidence les carences d'infrastructures liées à ces locaux. La Municipalité a décidé de changer la méthode d'approvisionnement et va procéder à l'amé-

nagement d'une rampe d'accès. Certains travaux devront être effectués sans délai.

Une enquête pénale a été ouverte d'office.

En finalité, nous sommes heureux que toutes les personnes liées de près ou de loin à cet incident n'aient pas été atteintes dans leur santé.

Camping

Le samedi 8 juin une séance d'information a été tenue au restaurant de la piscine. 42 campeurs étaient présents sur une septantaine de places louées.

La Municipalité poursuit toujours les mêmes buts, soit une tranquillisation du site et une mise en conformité des dossiers de chaque campeur.

Nous avons de bonnes relations avec le comité de l'Association des campeurs et les choses évoluent dans le bon sens.

Social

L'assemblée générale de l'ARASPE a eu lieu le 6 juin. Les comptes 2018 ont été acceptés. M. Olivier Berthoud, municipal à Vufflens-la-Ville, a rejoint le comité directeur

Personnel

Un poste est à repourvoir au sein de la halte-jeux les Petits Poussins de même que nous sommes toujours à la recherche de patrouilleurs.

Ce soir, c'est la dernière séance de notre huissier, M. Philippe Gacond. La Municipalité prendra le temps de le remercier personnellement. Nous pouvons ce soir le remercier sincèrement pour son engagement et son travail.

Comme annoncé lors de la dernière séance du conseil, la Municipalité a nommé M. Iban Garcia au poste de boursier communal. Certains d'entre vous le connaissent déjà mais il est présent ce soir afin que chacun puisse mettre un nom sur un visage. Avec un prénom tel que le sien, il ne pouvait que se destiner à cette fonction. Dans tous les cas nous le remercions pour avoir bien assuré jusqu'à ce jour la transition d'avec Anne-Laure Girard.

Pierre-André Ischi, municipal

Routes de Lausanne et de Cossonay

Le revêtement définitif a été posé le week-end des 22 et 23 juin.

Les plantations à la Place du Pont et à l'entrée est de la localité seront exécutées à l'automne.

Liste des abréviations

AIEE : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

AJERCO : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay

ARASPE : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens

ARCAM : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges

ARGdV : Association régionale du Gros-de-Vaud

ASICoPe : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthaz et environs (13 communes)

ASICOVV : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge

ASIVenoge : Association scolaire intercommunale de Penthaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville

ASPIC : Association intercommunale de la piscine des Chavannes

CSR : Centre social régional

DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes

GIP : Groupement Indépendant Penthaz

GSVS : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants

LAT : Loi sur l'aménagement du territoire

LHand : Loi sur l'égalité pour les handicapés

ORPCI : Organisation Régionale de la Protection civile

PCI : Protection civile

PGA : Plan général d'affectation

PLR : Parti Libéral Radical

PPA : Plan partiel d'affectation

PPDLV : Penthaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars

RIE III : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

SDA : Surfaces d'assolement

SDIS : Service de défense incendie et de secours

SDT : Service du développement territorial

Conseil communal du 13 mai 2019

Deux préavis relatifs aux écoles sont à l'ordre du jour de ce conseil

Le premier concerne les modifications des statuts de l'ASiCoPe, indispensables en raison du changement de buts de l'association qui, dès le 1er août 2019, ne sera liée plus qu'à l'enseignement du secondaire.

L'ASiCoPe a profité de cette révision pour modifier la représentation des communes au sein du comité intercommunal ainsi que le nombre de voix en fonction du nombre d'habitants. Ceci en se calquant sur la même représentation que l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes. Il est plus cohérent que les deux associations ayant les mêmes communes membres soient régies par les mêmes règles. Chavannes-Le-Veyron, Cuarnens, Mauraz, L'Isle et Mont-la-Ville intégreront l'association une fois les statuts adoptés par les communes actuellement membres. Puis, elles adopteront à leur tour les statuts révisés tels que présentés. Finalement l'actuel conseil intercommunal de l'ASiCoPe devra valider l'adhésion des 5 nouvelles communes.

Ce préavis n'a pas donné lieu à des remarques de la part des conseillers et a été adopté à l'unanimité.

C'est donc l'association ASiVenoge qui prendra en charge l'enseignement primaire avec la mission d'héberger les enfants des communes de Penthaz-Penthaz-Daillens-Mex-Vufflens-Lussery-Villars. Le nombre de classes disponibles dans les différentes communes est insuffisant et c'est sur la commune de Penthaz, lieu où résident le plus d'enfants de l'association scolaire, que la création de locaux est prévue.

La Municipalité présente au Conseil une demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan d'affectation valant comme permis de construire sur les parcelles 109 et 688 à Le Cheminet

Un petit historique de la situation nous amène au 11 décembre 2017, date à laquelle le Conseil communal a adopté les statuts et l'adhésion à l'Association scolaire intercommunale ASiVenoge, créant ainsi

un établissement scolaire primaire Penthaz-Penthaz et environs. L'entrée en fonction est prévue à la rentrée 2019. Si pour cette date le nombre de classes en vigueur en 2018 est suffisant, il est nécessaire pour la rentrée 2020 d'édifier, dans des pavillons provisoires, 4 salles de classes sur la parcelle n° 136 à la route de la Gare 38 (ex-ferme Miéville). Pour la rentrée 2022, la création d'un bâtiment définitif comprenant 8 salles de classes, 2 salles de dégagement, 1 salle d'activités créatrices textiles et manuelles et 1 salle des maîtres, s'avère impérative.

Le préavis présenté au Conseil est une demande de crédit de CHF 80'000.- pour l'élaboration d'un plan d'affectation valant permis de construire en y incluant les parcelles n° 109 et 688. Les bâtiments actuels, bénéficiant d'une situation acquise, sont non conformes à la zone en vigueur et ne peuvent être agrandis.

Si cette procédure a suscité quelques questions, c'est qu'elle est particulière puisque les modifications du plan d'affectation de la zone et la mise à l'enquête du futur bâtiment sont traitées dans le même dossier. En couplant ces procédures, la Municipalité gagnera un temps précieux avec un seul préavis, une seule phase pour traiter les oppositions, les recours et pourra ainsi tenir le calendrier.

Dans les interventions des conseillers, relevons une inquiétude quant au rôle que jouera le Conseil sur ce dossier. Ce dernier aura-t-il la possibilité de se positionner sur le projet de construction ? Les aménagements extérieurs seront-ils inclus dans la mise à l'enquête ? M. Freiburghaus, syndic, rappelle qu'un préavis sera étudié par la commission d'urbanisme puis soumis au vote du Conseil et que le dossier actuel concerne uniquement une demande de crédit d'étude.

Le préavis a été accepté par 41 oui et 4 absents.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Contesse

Jusqu'à la fin du 19ème siècle, le village accueillait, en son sommet, une population exerçant, essentiellement une activité agricole, dont la forme de l'habitat et l'utilisation de l'ensemble de la parcelle étaient pleinement adaptées au mode de vie et de production.

Construites dans l'entre-deux-guerres,

à La Fully, « Sus la Crau », et à la Vuy les villas souvent locatives s'implantent sur des terrains peu propices aux cultures, en répondant aux besoins de loger une population de petits employés dans l'industrie. L'importance relative des surfaces non construites permettent aux habitants de pouvoir récolter des fruits et légumes, dont la culture est non seulement financièrement indispensable, mais aussi la seule façon de s'approvisionner en végétaux.

La réalisation de huit maisons ouvrières par la Société des Câbleries de Cossonay, en 1947, sur la Vuy peut être qualifiée de cité jardin. Les maisons de 2 ou 4 logements sont entourées de vastes surfaces réservées à la culture de petits fruits et légumes. La notion de jardin d'agrément n'existe pas encore. Aucun espace n'est dévolu au stationnement des voitures.

La photo à vol d'oiseau, de 1950, permet de constater la prédominance des vergers entre les diverses poches urbanisées, la qualité paysagère et arboricole malheureusement disparue. Plus que les jardins, les vergers d'arbres fruitiers caractérisaient Penthaz. Ils ont disparu.

L'édification de villas en Sauffaz, dans la première partie des années '50, et celle concomitante, au Dévent et au Plan Bois, intègrent pour la première fois la généralisation des garages dans les bâtiments. Les espaces extérieurs se segmentent, se diversifient. On assiste à une transition : les arbres fruitiers sont peu à peu remplacés par des arbres d'ornements, la terrasse souvent recouverte des dalles prolonge le logement, la surface du jardin potager se réduit peu à peu.

L'urbanisation résidentielle dans le quartier de La Loëttaz, dès la fin des années '60, puis ultérieurement entre le Village et Le Verger, marque une étape supplémentaire, dont l'essor de la motorisation individuelle et l'individualisation de la société se marquent par l'importance de l'espace extérieur dévolu à l'automobile, donc l'imperméabilité des surfaces de roulement et de stationnement et l'édification de haies de thuyas ou de lauriers pour la plupart du temps.

L'évolution des modes de vie n'a bien sûr pas épargné les quartiers plus anciens : besoins en garages et places de stationnement, imperméabilisation de surfaces, places, allées, terrasses, plantation de haies et érection de palissades opaques, surfaces engazonnées, pertes végétales, disparition

des arbres fruitiers, etc. On peut effectivement déplorer une diminution des espaces de jardins au profit de la création de places de stationnement, le remplacement des espaces cultivés par des surfaces engazonnées fauchées très régulièrement.

L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale, ISOS, ne met pas en exergue le site de la Commune de Penthaz. Le guichet cartographique de l'Etat de Vaud reprend une évaluation des sites dans leur ensemble avec pour Penthaz, les mentions suivantes :

Evaluation dans son ensemble :
village d'intérêt régional (il s'agit de la partie historique)
Qualités de la situation :
moyennes
Qualités spatiales :
moyennes
Qualités historico-architecturales :
moyennes

Il est inscrit dans la loi que l'autorité doit appliquer les dispositions les plus restrictives en matière d'aménagement du territoire et de la police des constructions, dès la mise à l'enquête publique d'un nouveau plan ou d'un nouveau règlement. Et c'est cette pratique qui est observée par le Service technique et la Municipalité.

Les dossiers de demandes d'autorisation ou de permis de construire sont analysés par le service technique et font l'objet d'échanges, de discussions, de confrontations sur l'interprétation de règles et d'articles avec le municipal en charge de l'urbanisme. Régulièrement il est fait recours à la pratique et à l'expérience d'autres communes, voire à un avis de droit, à la jurisprudence. Des allers-retours avec les constructeurs, afin de les inciter à modifier leurs projets sont également dans la pratique. Les dossiers sont également transmis à la Centrale des autorisations en matière des constructions, CAMAC, qui rend son rapport. Puis le service technique établit un rapport de synthèse qu'il transmet à la Municipalité avec une proposition de décision. C'est finalement au collège municipal que revient la décision de délivrer ou non une autorisation ou un permis de construire. Cette décision ultime est susceptible de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Elle doit donc s'appuyer sur des bases légales. L'expérience nous démontre que ladite cour nous surprend parfois par ses interprétations plus laxistes que celles de la Municipalité.

Il faut aussi reconnaître que si, d'une part, existent et existeront toujours des marges d'interprétations, d'autre part, les objectifs actuels en matière d'incitation aux économies d'énergie, de densification, de préservation du patrimoine, d'écologie, de gestion de la mobilité et du stationnement, etc., font que l'équilibre et la cohérence sont parfois difficiles à trouver, les arbitrages s'avèrent périlleux. La police des constructions est une matière en perpétuelle évolution. Ce n'est nullement une pratique figée, une science précise. Nos collaborateurs sont en formation constante.

Les plans des aménagements extérieurs sont requis et font partie intégrante du dossier de demande de permis de construire. Les exigences en matière de perméabilité des revêtements sont en règle générale respectées, même si quelques manquements peuvent être signalés.

Un contrôle continu, c'est-à-dire sur plusieurs années, nécessiterait des ressources humaines supplémentaires. Le service technique, notamment avec l'arrivée du nouveau chef de service, est en train de mettre sur pied une procédure de suivi du dossier de construction, du démarrage du chantier jusqu'à la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser.

Le territoire communal possède non pas une identité urbanistique, paysagère unique et forte, mais des caractères spécifiques à des portions de territoires, qu'ils comportent ou non des jardins potagers. Il reflète des périodes d'urbanisations successives, d'une évolution notoire de nos modes de vies, qu'ils soient sociaux ou économiques. Mais la notion de jardin ne peut pas non plus être abordée sans que le soient aussi les aspects de biodiversité, végétale et animale. Et là, nous ne possédons aucun levier d'action.

L'exigence cantonale en matière de densification du centre de la localité, avec un IUS de 0,625 devrait conduire à une mutation importante du tissu bâti et certainement spécifiquement de celui de la première moitié du 20^{ème} siècle.

C'est d'un autre type de plan qu'un PGA conventionnel (lequel doit comprendre : l'affectation du sol, le degré de sensibilité au bruit, la mesure d'utilisation du sol), dont il faudrait se munir pour préserver, valoriser, l'ensemble des qualités. Un tel plan devrait en premier lieu définir précisément la nature et la qualité des espaces publics,

définir les implantations non plus en seule fonction du parcellaire, quand bien même cela restera une donnée incontournable, mais le rapport entre l'espace public, l'espace privé et les bâtiments. Le type de plantations et de végétation devrait aussi être défini afin de palier la perte de biodiversité.

La Municipalité n'est pas certaine de disposer des bases légales pour imposer un tel document de planification territoriale. Mais elle est avant tout consciente de la nécessité de devoir conduire à terme la procédure de révision du PGA soumis à l'enquête publique en 2015, de reprendre et de faire évoluer certaines dispositions en relation avec l'exigence de la densification. Mais elle est aussi consciente du coût financier que nécessitera l'adaptation dudit plan en vue de sa mise en vigueur et pour lequel elle présentera très prochainement un préavis de demande de crédit d'études.

Le texte intégral de la réponse peut être obtenu auprès de la Municipalité.

Assermentation

Deux assermentations étaient à l'ordre du jour. Après avoir prêté serment, c'est avec de chaleureux applaudissements que le Conseil se retrouve presque au complet avec la venue de M. Marchand Jean-Rémy, Socialistes, Verts et Sympathisants, et M. Soltan Hosseini Mohammad, PLR. La troisième assermentation prévue à l'ordre du jour est reportée au prochain Conseil, la candidate du GIP ne pouvant être présente.

Divers et Propositions individuelles

Relevons la demande d'un conseiller d'avoir un retour sur la démarche participative. M. Freiburghaus espère pouvoir le faire lors du prochain conseil. M. Bessi, conseiller communal, ayant dans l'exercice de ses fonctions professionnelles acquis de grandes connaissances sur la 5G, propose au Conseil une présentation sous forme de projection, sur les tenants et aboutissants de cette technologie.

La Présidente, Mme Codina Cervellin, rappelle que la diffusion des informations et des documents adressés aux membres du Conseil ne doit être faite qu'aux personnes élues.

Avant de conclure, elle informe encore le Conseil que M. Philippe Gacond, huissier communal, a donné sa démission pour le 30 juin 2019. Elle profite de le remercier pour le travail effectué.

Conseil communal du 17 juin 2019

Préavis municipal n° 2019-33 relatif aux comptes et rapport de gestion 2018

Les comptes 2018 sont bouclés avec un excédent de revenus de CHF 621'344.-.

Alors que le budget 2018 prévoyait un excédent de charges de CHF 257'450.-, c'est de manière fort réjouissante que la Municipalité boucle les comptes dans les chiffres noirs. Relevons quelques paramètres qui ont contribué à ce bon résultat : des économies ont été réalisées sur la masse salariale et les indemnités des autorités. Alors que certains coûts avaient été surévalués dans les domaines de l'informatique, les transports, les contributions scolaires, l'AJERCO et les sports. Notons aussi un remboursement important de la part d'associations intercommunales suite aux boucllements d'exercices antérieurs. La non-nécessité d'avoir fait appel à des mandataires ou à des tiers, avocats, experts, et le report de certains travaux (notamment au Verger) ont également permis de belles économies. La péréquation financière a influencé positivement le résultat dans le domaine de la police, de la sécurité sociale et des impôts. Bien que la capacité contributive des citoyens a baissé, paradoxalement, cette situation augmente le montant encaissé lié à la péréquation.

Les comptes affectés «égouts-épuración» et « eaux » ont présenté un résultat négatif avec un excédent de charges de CHF 307'728.- pour le premier et CHF 482'174.- pour le deuxième ceci en raison d'amortissements prévus dans des préavis de 2013. Ces montants seront prélevés sur les fonds de réserve concernés. Le compte déchets présente un excédent de revenus de CHF 28'325.-.

La Municipalité souhaite présenter des budgets reflétant au plus près la réalité. La variation entre le budget et les comptes est heureusement favorable. Toutefois, la baisse de la capacité contributive des citoyens, si elle aide actuellement dans les chiffres de la péréquation, est préoccupante. Une révision de la méthode de calcul de cette péréquation dans les années 2021-2022 ne garantit en rien les éléments acquis à ce jour.

Voici un petit retour des thèmes abordés par la commission de gestion (l'intégralité

du rapport sera publiée sur le site internet de la commune).

Parc informatique et logiciels : la Commune n'a pas de poste fixe d'informaticien. La mise en place du nouveau système (préavis 2017-14) est à 90 % terminée. La société «Prime Technologies», mandatée en 2017, ne propose pas de service de support de proximité, ni de formation, mais s'occupe uniquement du support pour ses produits. C'est M. David Blum, informaticien indépendant, qui gère actuellement le parc informatique. Il assure le support aux utilisateurs, la mise à jour des logiciels et la gestion des intervenants externes hors projet. La Municipalité a lancé un appel d'offres pour la suite, M. Blum n'étant plus disponible en 2020. La commission a contrôlé les comptes, rien de particulier à signaler.

Personnel communal : La Municipalité essaie de répondre au mieux aux besoins de la commune. Elle s'inquiète du suivi et de l'évolution du personnel en particulier de l'augmentation de la masse salariale. Elle relève que le niveau salarial de Penthalaz se situe en dessous de la moyenne, ce qui a sans doute un effet sur l'attractivité des postes. Ce point sera analysé dans l'audit demandé afin de déterminer les faiblesses de la commune. Depuis 3 ans, un entretien annuel a été mis en place avec les employés et se déroule plutôt bien. Le service technique a été renforcé au vu de l'évolution grandissante des demandes. L'ambiance au sein du personnel est bonne. Le personnel fixe est rémunéré selon un barème en fonction de ses tâches avec un minimum et un maximum. Les augmentations salariales ne sont pas automatiques et pas dépendantes du coût de la vie. L'entretien annuel permet aux deux parties de s'exprimer de manière générale et de déterminer si l'employé mérite un avantage financier (prime/augmentation).

En ce qui concerne le personnel auxiliaire (patrouilleurs scolaires, etc.), la Municipalité essaie de mettre à disposition des plus-values, mais peine à trouver du personnel pour ces tâches. Le tarif horaire a été considéré comme satisfaisant par la commission. M. Chapuis relève qu'il est légèrement supérieur à ce qui est proposé dans d'autres communes. Il estime qu'il est légitime de mieux rémunérer ces emplois avec des horaires difficiles.

A la demande de la commission, un tableau de bord du personnel relatif à l'évolution entre 2017 et 2018 a été réalisé et un second, plus complet, entre 2010 et 2018 affichant la masse salariale des postes en rapport avec les revenus (impôts des per-

sonnes physiques et morales) et le nombre d'habitants a également été créé.

Piscine et camping (travaux, problèmes de piscine-comptes) : La commission a reçu un relevé détaillé des comptes qui montre que l'exploitation est déficitaire. Trois garde-bains sont engagés à 100 % et reçoivent un salaire mensuel. Avec l'obligation d'avoir du personnel qualifié, ce poste représente une importante augmentation dans les comptes.

M. Duperrex, chef des services extérieurs, était le seul à connaître le système, complexe et vétuste, de chloration et filtrage de la piscine. Suite à un incident en son absence, Messieurs Corcuff et Pingoud ont été formés.

Actuellement, 70 campeurs sont installés sur le site. Afin que la tranquillité règne, une société de surveillance effectue des rondes durant l'été. On déplore quelques nuisances sonores et querelles sans conséquence. Les caravanes des personnes n'ayant pas payé leur dû depuis longtemps ainsi que certaines épaves, ont été évacuées avec ou sans le consentement des propriétaires.

Tennis club (rénovations) : En 2016, la Municipalité présentait au conseil un préavis pour la rénovation du tennis. Les factures ne sont pas toutes rentrées, mais les coûts sont bien maîtrisés. Le 22 janvier 2018, de grosses intempéries ont fortement endommagé les terrains tout neufs nécessitant d'importants travaux. L'ECA a pris en charge CHF 30'000.- malheureusement les dégâts ont été sous-évalués et c'est un montant de CHF 200'000 qui a été nécessaire pour la remise en état du site. La Municipalité cherche comment combler ce manque dans les comptes. La commission propose de contacter l'entreprise qui a effectué les travaux.

Travaux routiers dans la commune (avancement des travaux, financement) :

Vieux Village : Les travaux sont terminés, bien que quelques travaux supplémentaires aient dû être réalisés les coûts ne devraient pas être plus élevés, voire même en dessous de ce qui avait été budgétisé dans le préavis 2016-01. Les subventions n'ont pas encore été encaissées.

Route de la Gare : le crédit d'étude alloué dans le préavis 2017-12 ne devrait pas être dépassé. A ce jour, l'étude n'est pas terminée. Il reste la préparation des soumissions, l'analyse et l'adjudication des offres.

Route de Lausanne : le budget devrait être respecté sans dépassement. Les travaux touchent à leur fin. Les subventions seront versées à la fin du chantier.

En conclusion, à la lecture des comptes la

commission constate que les rentrées fiscales, tant du côté des entreprises que des personnes physiques, sont en diminution. L'avenir ne laisse pas entrevoir un horizon meilleur. La diminution de l'imposition des entreprises, la diminution des revenus liés à l'augmentation prévue de l'AVS et de la TVA, n'inverseront pas la tendance. L'importante limitation du développement de l'urbanisme, due à la LAT, ne permettra pas une augmentation du nombre de contribuables. A court terme, il faudra raisonnablement compenser ce manque à gagner par une hausse d'impôts.

A l'issue de la lecture du rapport de gestion, la parole n'a pas été demandée au sein du Conseil et le préavis 2019-33 relatif aux comptes 2018 et au rapport de gestion a été accepté à l'unanimité.

Résolution de l'interpellation de M. Eloi Contesse

M. Eloi Contesse présente sa résolution, non contraignante pour la Municipalité, qui sera votée par le Conseil :

«Le Conseil considère que le développement de Penthaz ne devrait pas se faire uniquement en suivant des statistiques de densification. Il lui paraît souhaitable de développer une vision qualitative de l'urbanisme communal, par exemple par le biais d'un plan directeur communal. Il suggère en outre trois pistes d'amélioration de la Police des Constructions :

- Veiller à identifier et communiquer quels sont les articles valides et directement applicables dans les deux règlements du plan général d'affectation (1980 et 2015) concernant les aménagements extérieurs.

- Veiller à ce que tous les éléments requis par lesdits articles figurent dans les plans du dossier d'enquête.

- Veiller à ce que le service technique bénéficie des compétences et des connaissances nécessaires pour examiner les aménagements extérieurs des projets de construction.»

M. Claude-Alain Zbinden, Président du groupe PLR, informe que son groupe ne souhaite pas que cette résolution soit validée par le Conseil. En effet, après avoir pris contact avec M. Contesse à ce sujet, il est apparu que son intervention est le fait de la nouvelle construction à la route de la Vuy 18, parcelle sur laquelle un magnifique verger a été transformé et a vu la construction de deux appartements. L'analyse du groupe PLR fait remarquer que ce ne sont pas les statistiques de densification, comme pourrait le suggérer la résolution proposée, qui

ont motivé la Municipalité puisqu'un petit immeuble de 4 appartements aurait pu voir le jour à cet endroit selon les vœux du Canton de densifier.

M. Zbinden a rencontré le bureau technique afin de se familiariser avec la marche à suivre lors de dépôt de mise à l'enquête. Il relève que les dossiers sont analysés par le bureau, transmis à la Municipalité, qui peut demander des modifications, puis le permis de construire est délivré. Les articles les plus restrictifs des PGA existants sont appliqués. Il n'existe pas d'article de loi en matière d'aménagement extérieur.

Le groupe PLR estime qu'un plan directeur communal n'amènera pas de solution et sera plutôt une source de problèmes supplémentaires à l'élaboration du nouveau PGA.

Le fait de suggérer des formations supplémentaires pour le personnel démontre des doutes quant à leurs capacités à effectuer leur travail. Le groupe PLR estime que la Municipalité et le personnel du bureau technique ont démontré leur engagement et leur savoir-faire en matière de respect des lois en matière de police des constructions.

Au terme de cette discussion, la résolution de M. Contesse a été acceptée par 16 oui, 15 non et 6 abstentions.

Assermentation

Il restait une seule assermentation pour que l'effectif du Conseil se retrouve au complet. C'est plein gaz que Mme Dolores Antonino, fan de rallyes automobiles, a prêté serment devant le Conseil venant compléter le siège vacant du GIP.

Renouvellement du bureau du Conseil des commissions gestion et finances pour l'année 2019-2020

Trois petits changements pour l'année à venir. Tout d'abord la nomination de M. Pierre Aubry au poste de Vice-Président du Conseil à la place de Mme Sandrine Berthoud. Les remplacements de M. Stéphane Zurcher à la gestion par M. Jean-Rémy Marchand et de M. Pierre-Yves Dénéraz par M. Soltan Hosseini Mohammad aux finances.

Courrier adressé au Conseil

Un seul courrier adressé au Conseil de la part de Mme Terrapon, habitante de la commune, qui demande conseils et de l'aide, se trouvant dans une situation difficile en raison de la suppression des bus entre Cossonay et Penthaz pour la ren-

trée scolaire 2019-2020. Aucune place en garderie sur Penthaz n'étant disponible, c'est à Cossonay que ses deux enfants sont accueillis. Ils bénéficient des bus scolaires pour se rendre à l'école et n'auront donc plus de solution pour la rentrée du mois d'août.

M. Jauner est bien conscient du problème, du manque de places en garderie et du nombre de mamans de jour. Il relève que tout le canton est concerné. L'AJERCO fait son possible pour trouver des solutions, mais se heurte à beaucoup de difficultés. Les communes membres peinent à investir et fournir des locaux. Les exigences du SPJ, les lois cantonales sont également très strictes et contraignantes en matière d'accueil de jour. L'AJERCO a prévu d'avancer son plan de développement afin de répondre au plus vite à la demande. Concernant le cas de Mme Terrapon, une proposition de l'ASiCoPe lui parviendra directement.

Divers et propositions individuelles

M. Bessi informe le Conseil que depuis début mai le réseau GSM n'est plus en fonction sur notre commune. Ce réseau était utilisé, entre autres, pour les alarmes incendie de certains bâtiments ainsi que chez les particuliers. M. Bessi suggère aux personnes ayant des alarmes de vérifier leur bon fonctionnement.

De plus il relève d'importants dégâts sur le chemin entre Praz-Gérémoz et les Maisons Neuves suite aux intempéries.

Mme Chevalier félicite et remercie les employés du service extérieur pour la jolie réalisation du giratoire de la Place Centrale.

M. Meylan suggère à la Municipalité d'étudier la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur le futur toit du Collège du Cheminet et d'étudier la vente d'énergie.

M. Freiburghaus répond que cette discussion avait déjà été portée devant le Conseil pour l'utilisation du toit du Verger et que la Municipalité est attentive et étudie toutes possibilités sur ce sujet.

Les prochains Conseils sont agendés aux 23.9.19 et 28.10.19. Les élections fédérales se dérouleront le 20.10.19.

Pour conclure, Madame la Présidente remercie l'ensemble du Conseil, la Municipalité ainsi que le personnel communal pour son engagement et le travail effectué pour notre commune durant cette année. Elle remercie tout particulièrement M. Gacond, huissier, qui quitte ses fonctions à la fin juin.

La séance est levée à 21h05.



La Municipalité de Penthaz met au concours le poste d'

Huissier du Conseil communal

Cette activité nécessite une présence indispensable lors :

- des séances du Conseil communal (env. 4 lundis soirs/année)
- des votations (env. 4 dimanches matins/année)
- des élections fédérales, cantonales et communales (dont les dates dépendent des législatures)

Quelques heures s'ajoutent pour les préparations relatives à ce qui précède.

Ce poste exige de bénéficier d'une excellente réputation. Il est rémunéré selon les tarifs communaux en vigueur.

Entrée en fonction : 1^{er} septembre 2019

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du secrétariat municipal (021 863 20 50).

Les candidatures sont à envoyer à la Municipalité de Penthaz, place Centrale 5, 1305 Penthaz, jusqu'au 15 août 2019.

Piscine de Penthaz

Profitez de l'été à la piscine !

Ouverture 7 jours sur 7

Jusqu'au lundi 16 septembre

Du 21 juin au 25 août 09h00 - 20h00
Autres périodes 09h00 - 19h00



Coup de balai 2019

La Municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants et les services extérieurs pour l'organisation de la journée. Les cervelas ont eu beaucoup de succès.

240 kgs de déchets ont été ramassés par 87 participants. Principalement des déchets inertes tels des pneus, un porte-monnaie, des ordures et une imprimante.

Cimetière

Des vols de fleurs et de plantes ayant trop régulièrement lieu au cimetière, la Municipalité en appelle au respect du site et des sépultures.

Vous n'avez pas reçu un numéro du Cancanier ?

En cas de problème de réception du Cancanier, nous vous invitons à venir chercher un exemplaire directement à l'administration communale et de nous indiquer votre adresse postale. Nous signalerons à la Poste l'erreur de distribution.

TROIS RÈGLES D'OR À SUIVRE EN CAS DE CANICULE

Protection contre la canicule – personnes âgées ou dépendantes

La canicule peut avoir des conséquences sur la santé et nuire aux capacités physiques et mentales. Les personnes âgées, les malades (chroniques), les enfants en bas âge et les femmes enceintes sont particulièrement à risque. Les personnes âgées ont particulièrement besoin d'aide: prendre soin de la santé des personnes âgées lors d'une canicule est l'affaire de tous. Les personnes âgées vivant seules et les personnes dépendantes ont besoin de notre attention.

1. Eviter les efforts physiques

- ➔ Réduire au maximum l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée et privilégier les lieux ombragés.



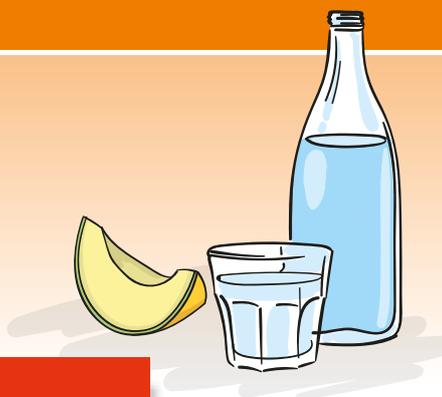
2. Eviter la chaleur – se rafraîchir

- ➔ Fermer les fenêtres pendant la journée et éviter le soleil (tirer les rideaux, fermer les volets)
- ➔ Aérer la nuit
- ➔ Porter des vêtements légers
- ➔ Rafraîchir l'organisme en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains



3. Boire beaucoup – manger léger

- ➔ Boire (au moins 1,5 l/jour) à intervalles réguliers, sans attendre d'avoir soif
- ➔ Prendre des repas froids et rafraîchissants: fruits, salades, légumes, produits laitiers
- ➔ Veiller à consommer suffisamment de sel



Symptômes potentiellement liés à la canicule

- Faiblesse
- Confusion
- Vertiges
- Maux de tête
- Crampes musculaires
- Bouche sèche
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée

Intervenir immédiatement!

- Boire beaucoup
- Rafraîchir le corps
- Appeler un médecin

Un anniversaire exceptionnel

La Municipalité

Il semble que les années en 9 soient déterminantes. Si elles n'ont pas toujours été heureuses, avec la crise de 29 et le début de la Seconde guerre mondiale en 39, elles ont néanmoins été significatives. C'est en 1959 que le droit de vote des femmes est accordé dans le Canton de Vaud, en 1969 que l'homme a, pour la première fois, posé un pied sur la lune et en 1989 que le Mur de Berlin est tombé.

Mais c'est en 1949, le 18 juin exactement, que Melle Janine Malherbe et M. Marcel Lombardet se sont mariés. Un anniversaire exceptionnel. 70 ans de vie commune. Des noces de platine. A notre connaissance, c'est le premier couple à fêter un si bel anniversaire dans cette commune. Félicitations !

L'ensemble de la population et des autorités vous présentent, Madame et Monsieur, leurs très sincères félicitations et leurs vœux de santé et de bonheur pour de belles et longues années à Penthalaz, entourés de toute votre famille.



4^{ème} JOURNÉE du
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Centre du Verger

PENTHALAZ  AGENDA 2030

Réservez
la date !

Samedi
21 septembre 2019

Accueil des jeunes citoyens

La Municipalité

Projet Triple J Jeune, J'entre en Jeu, saison 3

La Municipalité a rebondi sur la manifestation du 18 janvier 2019, lors de laquelle plus de 8000 jeunes s'étaient rassemblés au centre de Lausanne pour la grève du climat. « Les calottes sont cuites », « Ce n'est pas demander la lune que de sauver la terre », « There's no planet B ». Ces quelques slogans prouvaient l'imagination des jeunes, leur volonté de participer à une large mobilisation pour la transition écologique, telle également l'urgence climatique déclarée le 19 mars par le Parlement vaudois.

L'incitation à « Entrer en jeu », à s'impliquer dans la vie communale par un projet innovant, audacieux, gratifiant pour la jeunesse de Penthaz et valorisant la Commune a été spécifiquement adressée aux 8 jeunes, femmes et hommes, qui avaient, le 3 mai, répondu favorablement à l'invitation adressée par la Municipalité.

Par groupes de 2 ou 3, dans l'espace de 45 minutes, les participants se sont accordés sur une proposition, l'ont développée et défendue devant Mme la Présidente

du Conseil communal, Valérie Codina Cervellin, Mme la Députée, Delphine Probst, l'ensemble de la Municipalité et leurs pairs. Quelques conditions ou critères devaient être pris en compte : répondre aux objectifs du développement durable, avoir un ancrage territorial à Penthaz, être financièrement supportable et maîtrisable.

Deux équipes, l'une formée de Eléonore Collonge, Loriane Magnenat et Luna Farida Sanchez, l'autre de Alexandre Müller, Jacek Wikiera et Raphaël Zürcher, valorisent l'agriculture de proximité, avec tous ses aspects éducatifs, sociaux, écologiques et économiques et la promotion des produits locaux. La première souhaite, en disposant des bacs derrière l'école, mieux sensibiliser les enfants à la nature, améliorer, par ce biais, les relations enseignants-élèves en élargissant le cadre scolaire. La deuxième propose d'installer des bacs à légumes et petits fruits dans divers endroits du territoire communal. Chacune et chacun pourraient venir y semer, planter et récolter, apprendre ainsi également le sens du partage en prenant sa juste part.

La troisième équipe, formée de Sophie

Coronado et de Sacha Déjardin, voudrait cultiver les connaissances par des rencontres intergénérationnelles. L'occasion de se découvrir et de mieux se connaître, de partager des opinions et points de vue, d'élargir ses savoirs autour de thèmes riches et variés et parce que l'aspect convivial en fait partie, se retrouver autour d'un repas en commun.

Le Municipalité s'est engagée, comme les années précédentes, à appuyer les initiateurs pour la mise en œuvre des projets présentés et à faciliter leur réalisation. Ces trois projets s'inscrivent parfaitement dans la politique de développement durable et l'Agenda 2030 local. Des contacts vont être prochainement réactivés. La Municipalité souhaite sincèrement que les projets présentés cette année puissent voir le jour ; ce qui par faute d'investissement de la part des auteurs, ne l'avait pas été les deux années dernières.

Toute personne, jeune ou moins jeune, qui souhaiterait également contribuer à la mise sur pied des projets précités est invitée à contacter l'administration communale.



Vision : Brigitte Besson

Henri-Robert Borgeaud

Pour cette édition, je suis allé à la rencontre de Brigitte Besson, photographe indépendante diplômée avec mention de l'École d'arts appliqués de Vevey. Elle est installée à Penthalaz depuis 2016, date à laquelle elle rejoint Yannic Bartolozzi et Jean-Noël Pazzi pour fonder «Atelier 207». Un atelier de création visuelle et d'enseignement dans lequel chacun est indépendant, tout en partageant infrastructures et collaborations. Mais logiquement, en lien avec le propos de ma rubrique, c'est sur l'activité de «Secteur C» que se porte mon intérêt. Une association à but non lucratif qui vise à développer l'offre culturelle de la région, en proposant des expositions d'art.

Racontez-nous comment est née cette association, quelle est sa genèse.

C'est en 2018 au retour de mon documentaire photo réalisé à Almeria, en Espagne, et portant sur l'agriculture intensive que j'ai fondé «Secteur C». J'en suis la présidente, Yannic Bartolozzi le secrétaire et huit autres artistes de la région nous ont rejoints. Fanny Delarze, Joël Dewarrat, Bertrand Dubois, Elodie Dupraz, Isabelle Fritz, Victoria Grin, Hélène Spycher et Anouk Zurbuchen. Notre association est issue de multiples aspirations. En tant qu'artiste, on a envie de partager, de montrer, de créer du lien, de l'échange, de susciter la réflexion, de nourrir le débat, d'aller à la rencontre du public, d'où notre envie de monter une exposition. Exposition qui est également pour nous l'opportunité de présenter la dimension plus personnelle, plus artistique de notre travail sans devoir attendre d'être invités dans une institution reconnue. L'occasion de montrer des créations nées en dehors de toute contrainte liée à un mandat.

D'où l'exposition «Low» que vous avez organisée en mars de cette année.

Oui, nous travaillons sur le site des anciennes câbleries, un lieu chargé d'histoire, avec une âme, une ambiance, une esthétique qui nous parle. Avec des espaces propices au montage d'une expo. Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur la collaboration de Planzer qui nous a prêté une halle pour trois jours, ce qui a permis aux artistes de réaliser les œuvres sur place. Il s'agissait de photos, sculptures, peintures, d'installations, de performances proposées par les membres de «Secteur C» ainsi que

par les artistes invités Alexander Fritz, Arthur Holliger, Laure Jolissaint, Agathe Naito et Bernard Zitz. Et pour rendre cette rencontre plus conviviale, nous avons élargi notre proposition à l'art de la table et à la musique.

Le thème de cette exposition était « low. Art en décroissance». Expliquez nous.

L'idée est née de notre forte conviction commune quant à la nécessité de s'interroger sur un monde dans lequel la course effrénée à plus de rendement, plus de profit est délétère. Cette fuite en avant génère tant d'effets indésirables et de nuisances qu'il n'est pas envisageable de continuer sans une sévère remise en question.

Et comment s'est matérialisé cet «Art en décroissance»?

Au-delà même de ce qui a inspiré nos œuvres, nous avons pris garde à ce que les matériaux utilisés soient issus du recyclage. Il y avait par exemple un igloo en PET, un arbre figuré au moyen de grosses bobines utilisées alors pour enrouler les câbles, des œuvres en papier, en carton. Et puis nous avons porté un soin tout particulier à la provenance et à la qualité de ce que nous proposons en termes de nourriture. La vaisselle ainsi que tout le mobilier de l'espace salon venaient du magasin second hand Emmaüs à Etagnières.

L'art, l'artiste, peut-il changer quelque chose au monde dans lequel on vit?

Je suis convaincue que ce que l'on arrive à faire ressentir par les émotions est aussi fort qu'un discours s'adressant à l'intellect. Les chemins qui mènent à la prise de conscience sont multiples et en ce sens je crois que l'expression artistique y contribue. Quel que soit le média, il y a un art militant. Et à ce titre, j'aimerais souligner l'importance des collectivités publiques et autres fondations dans le soutien qu'elles offrent à la diffusion de l'art. Même si elles sont parfois jugées inutiles, ces expressions sont essentielles dans la diversité des réflexions et des émotions qu'elles suscitent.

Quel bilan tirez-vous de cette première exposition?

Nous sommes enthousiastes. Environ 400 personnes nous ont visités sur les trois jours qu'a duré la manifestation et les re-

tours sont très positifs. C'est très porteur, ça nous encourage vraiment à poursuivre l'aventure et ça nous a offert une belle visibilité. De plus les contacts pris à cette occasion ont débouché sur notre présence lors de la journée du développement durable ici à Penthalaz ainsi que sur un engagement similaire à Echallens. Une seule petite critique nous a été formulée, le manque d'explications devant les œuvres. Nous allons y réfléchir pour la prochaine édition et essayer de trouver le juste équilibre entre donner des pistes de compréhension tout en laissant le plus possible le spectateur vierge face à ses émotions.

Vous évoquez la prochaine. Pouvez-vous déjà nous en dire plus?

Tout n'est pas encore fixé, mais nous partions sans doute sur un format biennal, et vu le travail d'organisation, de montage et démontage, il serait idéal de pouvoir l'organiser sur un laps de temps plus important que trois jours. Quant au thème, il sera également en lien avec notre engagement citoyen. Grève des femmes, environnement, recyclage, à voir.

Le choix de Penthalaz, friche industrielle dans le Gros-de-Vaud. Y avait-il une volonté de décentralisation ?

Oui, je suis moi-même originaire de cette région et c'est une volonté que d'amener de tels événements «en campagne». L'offre culturelle sur les grandes villes du canton est déjà très importante et puis comme dit précédemment le site des anciennes câbleries s'y prête à merveille.



Vision

Au-delà des expos évoquées, imaginez-vous un autre développement pour votre association?

Oui, nous souhaitons également organiser des expos flash, sur une période courte, pas nécessairement sur notre site et impliquant deux ou trois artistes.

Un souhait?

Oui, pouvoir continuer à toucher, émouvoir, questionner un public à travers l'art. Et puis je ne saurais terminer sans remercier ici les autorités de Penthaz et nos partenaires sponsors sans que cette exposition n'aurait pas pu avoir lieu.

Sites Internet

207ph.ch
brigittebesson.com

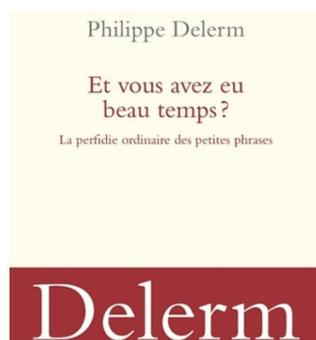
Les coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque de la Venoge

«C'est pas pour dire, mais...» «Et t'avais rien vu venir?» «Vous étiez avant moi» «J'dis ça, j'dis rien» Qui n'a jamais utilisé une de ces expressions lors d'une conversation ? Philippe Delerm excelle dans la manière de jouer avec la langue française. Il décortique les mots, les phrases et les expressions que nous utilisons tous les jours avec beaucoup de finesse.

A la lecture de cet ouvrage, on se surprend parfois à avoir un sourire grinçant lorsqu'on reconnaît une expression utilisée par un proche ou par soi-même. L'auteur est doué pour nous faire comprendre avec une certaine délicatesse que nous n'avons peut-être pas toujours la finesse et le tact dont nous pensons faire preuve...

Et vous avez eu beau temps? La perfidie ordinaire des petites phrases, Philippe Delerm, éd. Seuil, 2017

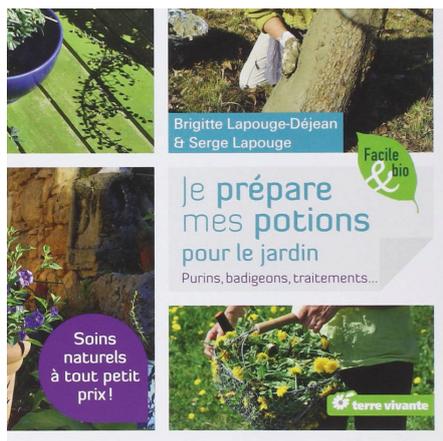


Dans cet ouvrage didactique richement illustré, vous pourrez apprendre à concocter des potions naturelles qui permettent de soigner les plantes de jardin ou de balcon sans produits chimiques nocifs.

Des recettes simples qui ont fait leurs preuves auprès des professionnels, mais aussi auprès des bibliothécaires qui se sont empressées de mettre les mains dans les seaux pour tester ces potions dans leur jardin.

Ce livre entre parfaitement dans la ligne du jardinage en permaculture et bio.

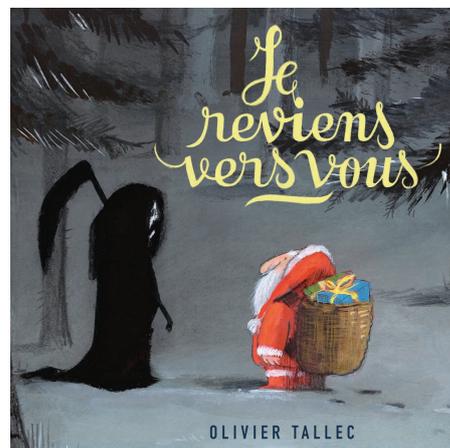
Je prépare mes potions pour le jardin : purins, badigeons, traitements, Brigitte Lapouge-Déjean et Serge Lapouge, éd. Terre vivante, 2013



Le principe de cette bande dessinée est simple : une illustration en pleine page accompagnée d'une réplique caustique. Le format rappelle les albums pour les enfants, mais ne vous y trompez pas... il est destiné à des lecteurs adultes amateurs d'humour noir, décalé et cynique.

Les thèmes abordés sont multiples et aucun sujet n'est épargné : révolte sociale, réseaux sociaux, religion... des thèmes actuels parfois transposés au Moyen Âge ou dans l'univers des contes de fée. Un régal d'humour!

Je reviens vers vous, Olivier Tallec, éd. Rue des Sèvres, 2018



Prochains Tapas'Livres
les lundis 9 septembre 2019

3^{èmes} JOURNÉES du DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Municipalité

Les 3^{èmes} Journées du Développement durable et de l'Agenda 2030, qui ont eu lieu les 24 et 25 mai, ont attiré un public fort intéressé, parfois déjà acquis à la démarche, mais toujours curieux de développer ses connaissances et d'adapter ses usages aux exigences environnementales.

Le changement de nos habitudes et pratiques s'avère impératif, puisque, rappelons-le, mardi 7 mai 2019 a marqué la journée où notre pays avait déjà épuisé la totalité des ressources naturelles dont elle disposait pour cette année. Dès lors nous vivons à crédit, aux dépens des générations futures.

Il est en effet de la responsabilité de chacune et de chacun d'opérer une transition, de s'impliquer afin d'assurer un futur à notre planète. Il est temps de se mettre en marche en opérant des changements là où nous vivons, de la manière dont nous pouvons agir, car les changements climatiques -réchauffement, perte de la biodiversité, extinction d'espèces animales, etc.- s'accroissent sans cesse et prennent de plus en plus d'ampleur.

Il y a donc nécessité d'organiser régulièrement ces journées, d'apporter tout à la fois de l'information et des réponses concrètes. Il est impératif lors de ces événements, d'aller au-delà du discours. L'ambition de la Municipalité de Penthaz, de la Commission Energie et Développement durable du Conseil communal et d'une quinzaine de citoyennes et citoyens, tous actifs dans

le cadre de l'Agenda 2030 de Penthaz, n'est pas de sauver, à eux seuls, la planète. Elle est d'apporter des débuts de solutions concrètes, maîtrisables par tout un chacun. C'est pour cette raison que les propositions de préparations et conseils, présentées à cette occasion, feront, prochainement l'objet d'une petite publication.

La Municipalité tient ici à remercier de leur participation toutes les personnes présentes lors de ces deux demi-journées, et spécifiquement, l'équipe de la Bibliothèque intercommunale, le groupe des scouts Venoge, Mme Brigitte Besson, photographe, Mmes Sophie Riat et Anne-Erika Sumi, M. Gilbert Schertenleib, les membres du groupe Agenda 2030, Mmes Isabelle Arn, Sylvie Aubert, Valérie Bettosini, Sylvie Clavel, Lise Frund-Affolter, Chantal Gacand, Mégane Goetschi, Cristina Loichot, Dominique von der Mühl, MM. Pascal Affolter, Michel Collet, Gil Comninellis, René Gerster, Reimar Häuselmann, Jean-Rémy Marchand, Basil Ottou et les membres de la Commission Energie et développement durable du Conseil communal, actifs lors de ces journées, Mme Esther Martinetti, MM. Steve Bezençon et Pierre Zurbrugg, sans omettre tous les collaborateurs des Services extérieurs.

Un repair café, la création d'un réseau de prairies fleuries et de bacs en permaculture, la confection de produits d'hygiène et d'entretien ou d'objets simples permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire et celui du plastique, une campagne

d'éradication des plantes invasives, une installation artistique et photographique et une enquête sur la mobilité douce, ont en effet demandé la mobilisation d'une large équipe de bénévoles motivés et enthousiastes.

Le documentaire « Demain Genève », projeté en ouverture, vendredi soir, et l'échange qui s'en est suivi en présence de M. Guillaume de Büren, Chef de l'Unité Développement durable du Canton de Vaud et de membres du Comité Demain Genève, a également témoigné qu'il ne faut pas attendre que les élus réalisent seuls les changements majeurs, qu'il est impératif que la population coopère et se mobilise pour une transition écologique et humaine, que chacune et chacun deviennent acteurs du monde de demain. Et aussi qu'il est nécessaire de commencer par résoudre les problèmes à notre échelle, chez nous où des solutions existent et peuvent être développées.

Retenez finalement la date du samedi 21 septembre 2019, pour la 4^{ème} Journée du Développement durable et de l'Agenda 2030.



Agenda

10 Juillet

Don du sang

1er Août

Fête nationale à Daillens

21 au 25 Août

Venoge Festival

21 Août

Thé dansant

28 Août

Thé dansant

31 Août

Tournoi de pétanque de la Jeunesse

18 Septembre

Thé dansant

21 Septembre

4^{ème} Journée du Développement durable

28 Septembre

Rally BBC Rosay

Cultes

Paroisse Protestante EERV

A l'église de Penthalaz

14 juillet, 10h, culte par Catherine Novet, diacre

4 août, 10h, culte par Laurent Bader, pasteur

25 août, 10h, culte par Etienne Mayor, pasteur

15 septembre, 10h, culte par Catherine Novet, diacre

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse :



www.penthalaz.eerv.ch

Si vous souhaitez recevoir par courriel la lettre de nouvelles de la paroisse, veuillez, s'il-vous-plaît, envoyer un petit mail à Catherine Novet: catherine.novet@eerv.ch.

Rédigée tous les trois mois environ, cette missive vous donne toutes les infos utiles sur la vie paroissiale avec des photos de nos activités et l'agenda des rendez-vous à ne pas manquer.

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul :

www.cath-vaud.ch/-Paroisse-de-Cossonay.

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : **021 535 64 84**.

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place centrale : du lundi au jeudi, dès 12h du vendredi au dimanche 24h/24

Gare de Cossonay-Penthalaz : 24h/24

Covoiturage

www.e-covoiturage.ch

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

HORAIRE D'ÉTÉ SERVICE DE LA POPULATION

Le Contrôle des Habitants sera fermé les mercredis après-midis suivants :

> 17.07.2019

> 24.07.2019

> 31.07.2019

> 07.08.2019

> 14.08.2019

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 4).

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega : 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022

25^e
VENOGE
FESTIVAL
21-25 AOÛT 2019 PENTHALAZ

ME 21.08 **PROPHETS OF RAGE**
SKUNK ANANSIE ⚡ **THE SISTERS OF MERCY**
SILVER DUST ⚡ **BLACK TROPICS** ⚡ **HEY SATAN**

JE 22.08 **THE JACKSONS**
BANANARAMA ⚡ **SISTER SLEDGE**
PATRICK JUVET ⚡ **DÉBUT DE SOIRÉE (WILLIAM)** ⚡ **GIBSON BROTHERS**

VE 23.08 **CLEAN BANDIT**
LOST FREQUENCIES ⚡ **THE AVENER** ⚡ **FEDER**
KLINGANDE ⚡ **BROKEN BACK** ⚡ **NAYA** ⚡ **IGOR BLASKA**

SA 24.08 **IAM** ⚡ **DUB INC.**
ALICE MERTON
DIVA FAUNE ⚡ **HUGO BARRIOL** ⚡ **LAKEVOICES**

JOURNÉE DES FAMILLES
DI 25.08 **AMIR** ⚡ **JENIFER**
JÉRÉMY FREROT ⚡ **LE CONCERT DE TCHOUPI**
CIRQUE COQUINO ⚡ **ANIMATIONS**

RAIFFEISEN

amag Lausanne
Etoy

Opérisme

LOTÉRIE
ROMANDE

Coca-Cola

Heineken
OHNE ZUCKER

WALCO

lfm LA RADIO